



CAPL recours d'évaluation Juin 2015

Monsieur le Président,

Jamais l'inquiétude n'a été aussi grande pour les agents des Finances Publiques.

Alors que se poursuivent le démantèlement du réseau, la dégradation du service public, l'abandon de missions, c'est maintenant l'annonce tonitruante de la mise en place de la retenue à la source qui menace d'accélérer encore la destruction de la DGFIP.

Dans le même temps les discussions sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique, n'aboutiront pour l'essentiel qu'à une dégradation des garanties statutaires et toujours plus d'incertitude. Corps interministériels, mobilité forcée, RIFSEEP, les perspectives sont peu réjouissantes.

Ce n'est pas l'annonce largement médiatisée d'une augmentation des salaires qui nous consolera. L'augmentation très mesurée ne compensera pas la perte de pouvoir d'achat due au gel du point d'indice, un gel qui n'est toujours pas remis en cause ! Elle ne nous fera pas oublier non plus la baisse de salaire due à l'augmentation des cotisations retraites, ni la perte de la prime d'intéressement.

Malgré ces sombres perspectives, malgré des conditions de travail dégradées et des effectifs réduits, nos collègues redoublent d'effort pour tenter de maintenir le service public au meilleur niveau. Leur investissement professionnel est remarquable et ils en attendent logiquement la reconnaissance, notamment dans le cadre de l'évaluation professionnelle.

Hélas le processus actuel d'évaluation ne le permet pas. Le contingentement de la dotation capital-mois écarte automatiquement une partie de agents de la valorisation. Pire, il favorise une mise en concurrence malsaine et destructrice pour les collectifs de travail. L'abandon de la note chiffrée et la procédure du recours hiérarchique introduite par la réforme de l'évaluation ont effacé les repères et opacifié la procédure. Dans ce contexte, seul le recours en CAPL permet un regard objectif et contradictoire sur les dossiers et le rétablissement d'une certaine égalité de traitement.

L'an dernier nous avons souligné la forte baisse du nombre de recours déposés. Nous l'attribuons alors notamment à la complexité introduite par la mise en place du recours hiérarchique obligatoire. Il semble que malgré cet obstacle, le manque de reconnaissance professionnelle pousse davantage d'agents à tenter de faire valoir leurs droits cette année. Les affaires reprennent donc, pas sûr qu'il faille s'en réjouir !

Nous mettons aussi en cause une possible perte de confiance des agents dans le rôle des CAPL, due au mépris affiché par les dirigeants de tous niveaux pour le dialogue social avec les représentants des personnels. Si la situation du dialogue social ne s'est pas arrangée, la bonne participation aux élections professionnelles a montré l'attachement des agents à la défense de leurs intérêts par les organisations syndicales au sein des instances locales et nationales.

Pour nous élus CGT, cette confiance réaffirmée renforce notre détermination à lutter pour des droits et garanties collectifs de haut niveau, dans l'intérêt de tous les agents et donc du service public.